Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 18 août 2026, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Sophie Paquette.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Frédéric Barbeau
Lysa Belaicha
Reine Bombo-Allara
Lyette Bouchard
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Marie-Michèle Drolet
Nicola Grenon
Sylvain Joly
Sylvain Lambert
Carl Lévesque
Chrep Lok
Affine Lwalalika
Sophie Paquette
Florent Sabourin-Lefebvre

Absence :

Sylvain Larocque

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Marilyne Tremblay, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-260818-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La mairesse, Catherine Fournier, prend son siège.

CO-260818-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Lambert, appuyé par Marie-Michèle Drolet, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

CO-260818-6.15 Dépôt du rapport de la mairesse concernant le contrat octroyé et les dépenses décrétées en urgence à la suite de travaux de réparation requis sur la chambre de vannes CV-147 située dans le boulevard Jean-Paul-Vincent, survenue le 14 août 2026

CO-260818-7.1 Autorisation d'acquisition par voie d'expropriation des lots 2 008 198, 2 009 630, 2 009 631, 2 009 632, 2 009 061, 2 009 062 et 2 009 722 du cadastre du Québec

CO-260818-8.15 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers immeubles

CO-260818-8.16 Dépôt du projet de Règlement CO-2026-1371 décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers immeubles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-1.3

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260818-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUES LE 7 JUILLET 2026

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2026 à 15 h 45, tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2026 à 16 h, avec modification du premier considérant des résolutions CO-260707-4.4, CO-260707-4.5, CO-260707-4.6 afin de remplacer les mots *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* par *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-1.5

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUES LE 9 JUILLET 2026

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération et de sa séance ordinaire tenues le 9 juillet 2026 à 15 h 45 et à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-260818-2.1

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des affaires réglementaires et politiques locales tenues les 3 et 10 juin 2026.

CO-260818-2.2

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 11 JUIN 2026 (SD-2026-1120)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 11 juin 2026.

CO-260818-2.3

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 6 JUILLET 2026 (SD-2026-1274)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 6 juillet 2026.

CO-260818-2.4

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA GREFFIÈRE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS DE PARTICIPATION À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE (SD-2026-1138)

Il est proposé procédé au dépôt du rapport de la greffière concernant les déclarations de participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale du personnel de cabinet.

CO-260818-2.5

AVIS DE LA GREFFIÈRE AU SUJET DE LA DATE DU SCRUTIN POUR L'ÉLECTION PARTIELLE AU POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DU DISTRICT DU PARC-MICHEL-CHARTRAND (SD-2026-1462)

Il est procédé au dépôt de l'avis de la greffière informant le conseil que la date du scrutin pour l'élection partielle visant à pourvoir le poste de conseiller municipal du district du Parc-Michel-Chartrand est fixée au 6 décembre 2026, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-2.6

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE REÇUE (SD-2026-1370)

Il est proposé :

1° qu'il soit procédé au dépôt de la correspondance reçue de citoyens de la Ville de Longueuil concernant une pétition relative au projet de suppression du stationnement sur la rue Bagot;

2° d'informer le conseil qu'une réponse à la pétition reçue a été transmise le 27 juillet 2026 et signée par le directeur de la Direction des infrastructures urbaines et mobilité durable.

CO-260818-2.7

APPROBATION DU BILAN ET DE LA MISE À JOUR ANNUELLE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (SD-2026-1118)

Il est proposé d'approuver le bilan pour l'année 2025 ainsi que la mise à jour pour l'année 2026 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle 2024-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-2.8

DÉPÔT PAR LA MAIRESSE DU RAPPORT 2025 DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Il est procédé au dépôt par la mairesse du rapport 2025 de la vérificatrice générale de la Ville de Longueuil, Guylaine Séguin, qui présente sa vérification financière 2025, ainsi que ses rapports d'optimisation des ressources et de conformité à des vérifications réalisées.

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-260818-4.1

AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ (SD-2026-1367)

Il est proposé par Sylvain Lambert, appuyé par Sylvain Joly, d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du surplus non affecté apparaissant sur la liste du 17 juillet 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 2 559 454 $, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-4.2

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS (SD-2026-1220)

Il est proposé :

1° d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière d'un montant maximal de 160 150 $ auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de biens meubles pour les bibliothèques, dans le cadre de l'appel de projets Maintien des infrastructures et des équipements culturels, la Ville assumant jusqu'à 50 % de ce montant;

2° que le montant final demandé pourra être ajusté au moment du dépôt de la demande selon les paramètres finaux du programme et des approbations budgétaires requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-4.3

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) (SD-2026-1374)

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière de Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 20 000 $, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 16 000 $;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé :

1º d'autoriser la Ville à la présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour le déploiement du programme *Ça marche! Vers des déplacements à pied sécuritaires*

2º que la Ville confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

3º de confirmer une contribution financière de la Ville de 4 000 $ pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-4.4

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE - RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES BIENS PATRIMONIAUX PROTÉGÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SD-2026-1381)

Il est proposé :

1° d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le projet de préservation et de restauration de la Maison Lamarre, dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine - sous volet 4.3 - restauration et préservation des biens patrimoniaux protégés par le gouvernement du Québec;

2° de confirmer l'engagement de la Ville à assumer sa contribution financière aux coûts admissibles du projet, à prendre en charge tout dépassement de coûts, le cas échéant, et à ne pas engager de dépenses ni à accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-260818-6.1

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0074 POUR L'ACHAT D'UN CAMION FOURGON POUR LA DIRECTION DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES (SD-2026-1223)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0074 pour l'achat d'un camion fourgon pour la Direction de l'entretien des infrastructures, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Précisions Provençal inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 294 856,41 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.2

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0128 POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2026-0748)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0128 pour des travaux de réaménagement de la place Charles-Le Moyne, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Bau-Québec ltée, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 5 950 929,37 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.3

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0150 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE NEUF BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2026-1197)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0150 pour l'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de neuf bâtiments municipaux, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2030, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Tecksol DGE inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 340 277,33 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.4

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0162 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU POUR ENFANTS AU PARC D.-E.-JOYAL (SD-2026-1250)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0162 pour le réaménagement des aires de jeu pour enfants au parc D.-E.-Joyal, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Réalisation dynamique inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 401 791,54 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.5

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0174 POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU DU PARC QUÉVILLON (SD-2026-1224)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0174 pour des travaux de réaménagement des aires de jeu du parc Quévillon, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagement Sud-Ouest, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 597 285,93 $, taxes comprises,

conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.6

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0196 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION (SD-2026-1358)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0196 pour la fourniture et la livraison de matériel de signalisation, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2028, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Signel services inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 263 790,02 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.7

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0202 POUR LA RÉFECTION DU PONT ROLAND-THERRIEN ET DE LA PASSERELLE EDNA-MARICOURT (SD-2026-1145)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0202 pour la réfection du pont Roland-Therrien et de la passerelle Edna-Maricourt, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Construction Interlag inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 2 406 533,68 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.8

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0209 POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX ET DE DÉMOLITION DE LA PATAUGEOIRE DU PARC ROBERVAL (SD-2026-0867)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0209 pour des travaux de réaménagement des aires de jeux et de démolition de la pataugeoire du parc Roberval, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Gestion Dexsen inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 648 971,10 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.9

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 2) (SD-2026-1208)

Il est proposé d'autoriser une dépense estimée à 309 827,73 $, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 2), requise pour la production des documents

d'ingénierie et pour établir le phasage des travaux des infrastructures municipales locales des rues Châteauguay, Jean-Béliveau et de certains services sur la rue Bord-de-l'Eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.10

AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2026-1332)

Il est proposé d'autoriser la vente des biens inscrits sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2026-1332, dont la valeur excède 10 000 $, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément à l'entente de services intervenue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.11

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0143 POUR LA LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (LOT 2026-TP448-1.3) (SD-2026-1281)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0143 pour la location de machinerie lourde avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'entretien (lot 2026-TP448-1.3), soit une niveleuse sur pneus avec aile de côté de 3,35 mètres et opérateur, pour la période du 1er novembre 2026 au 30 avril 2029, au seul soumissionnaire, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 265 017,37 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.12

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0143 POUR LA LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (LOT 2026-TP448-1.4) (SD-2026-1286)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0143 pour la location de machinerie lourde avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'entretien (lot 2026-TP448-1.4), soit une niveleuse sur pneus avec aile de côté de 3,35 mètres et opérateur, pour la période du 1er novembre 2026 au 30 avril 2029, au seul soumissionnaire, Excavation Jonda inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 219 889,69 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.13

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0143 POUR LA LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (LOT 2026-TP448-2.1) (SD-2026-1287)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0143 pour la location de machinerie lourde avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'entretien (lot 2026-TP448-2.1), soit deux chargeuses sur pneus avec aile de côté de 3,35 mètres et opérateur, pour la période du 1er novembre 2026 au 30 avril 2029, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 362 171,26 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-6.14

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0143 POUR LA LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (LOT 2026-TP448-2.2) (SD-2026-1288)

Il est proposé de recommander au conseil d'attribuer le contrat LONG-26-0143 pour la location de machinerie lourde avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'entretien (lot 2026-TP448-2.2), soit deux chargeuses sur pneus avec aile de côté de 3,35 mètres et opérateur, pour la période du 1er novembre 2026 au 30 avril 2029, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 362 171,26 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lysa Belaicha quitte son siège.

Lysa Belaicha reprend son siège.

CO-260818-6.15

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE CONCERNANT LE CONTRAT OCTROYÉ ET LES DÉPENSES DÉCRÉTÉES EN URGENCE À LA SUITE DE TRAVAUX DE RÉPARATION REQUIS SUR LA CHAMBRE DE VANNES CV-147 SITUÉE DANS LE BOULEVARD JEAN-PAUL-VINCENT, SURVENUE LE 14 AOÛT 2026 (SD-2026-1429)

Il est procédé au dépôt du rapport de la mairesse concernant le contrat octroyé et les dépenses décrétées en urgence pour travaux de réparation requis sur la chambre de vannes CV-147, située dans le boulevard Jean-Paul-Vincent, afin de remédier à une situation d'urgence mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens découlant d'un risque imminent de bris majeur dans cette chambre de vannes, survenue le 14 août 2026.

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-260818-7.1

AUTORISATION D'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES LOTS 2 008 198, 2 009 630, 2 009 631, 2 009 632, 2 009 061, 2 009 062 ET 2 009 722 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2026-1330)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut exproprier un immeuble à des fins municipales, dont l'habitation;

CONSIDÉRANT les orientations contenues dans la Stratégie d'habitation de Longueuil visant à protéger l'abordabilité existante des logements locatifs occupés par des populations vulnérables;

CONSIDÉRANT que les bâtiments situés sur les lots 2 008 198, 2 009 630, 2 009 631, 2 009 632, 2 009 061, 2 009 062 et 2 009 722 du cadastre du Québec constituent l'un des plus grands ensembles de maisons de chambres de la Ville et représentent un service essentiel pour aider à contrer l'itinérance sur le territoire;

Il est proposé d'autoriser :

1° l'acquisition par voie d'expropriation des lots 2 008 198, 2 009 630, 2 009 631, 2 009 632, 2 009 061, 2 009 062 et 2 009 722 du cadastre du Québec pour fins d'habitation, plus précisément afin d'offrir de l'hébergement abordable principalement en maison de chambres;

2° l'administration municipale, dont la Direction des services juridiques, à poser tous les gestes requis à cet effet, à déposer l'indemnité provisionnelle initiale requise par la *Loi concernant l'expropriation* pour l'acquisition de ces lots et à offrir à l'expropriée, dans la déclaration détaillée initiale, la somme de 4 231 029 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-260818-8.1

DÉPÔT DES CERTIFICATS DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LES RÈGLEMENTS CO-2026-1343, CO-2026-1349, CO-2026-1352 ET CO-2026-1356 (SD-2026-1173)

Il est procédé au dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements suivants :

1° *Règlement CO-2026-1343 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études, d'auscultations et d'inspections relativement à diverses infrastructures municipales*;

2° *Règlement CO-2026-1349 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet pour des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans diverses rues, voies de circulation et stationnements municipaux*;

3° *Règlement CO-2026-1352 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels relatifs à la rénovation du Centre sportif Rosanne-Laflamme*;

4° *Règlement CO-2026-1356 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet dans le cadre de travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables*.

La mairesse, Catherine Fournier, quitte son siège.

CO-260818-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1358 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2026-0598)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1358 modifiant le règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.3

APPROBATION D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (SD-2026-1210)

Il est proposé d'approuver la convention avec Zone Loisir Montérégie inc. concernant le versement d'une aide financière à la Ville de 34 500 $, taxes comprises, le cas échéant, pour le projet *Camp de jour*, dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) - Volet 1 soutien à l'accompagnement 2026-2027, pour la période du 26 juin au 30 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.4

AUTORISATION D'INSTALLATION ET D'UTILISATION TEMPORAIRE DE BRASEROS POUR LE MARCHÉ DE NOËL ET DES TRADITIONS DE LONGUEUIL (SD-2026-1174)

Il est proposé d'autoriser l'installation et l'utilisation temporaire de braseros au parc St. Mark et sur la placette éphémère du 300, rue Saint-Charles, lors de l'édition 2026 du Marché de Noël et des Traditions de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.5

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA PARTICIPATION DES BIBLIOTHÈQUES DE LONGUEUIL AU PROGRAMME BIBLIO-SANTÉ (SD-2026-0578)

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour la participation des bibliothèques de Longueuil au

programme Biblio-santé visant à améliorer l'accès de la population à de l'information fiable et de qualité en matière de santé, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028;

2° d'autoriser le paiement des frais annuels de base ainsi que la cotisation annuelle par habitant pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE BOUCHERVILLE CONCERNANT LE PRÊT D'ÉQUIPEMENT D'URGENCE (SD-2026-0470)

Il est proposé d'approuver l'entente intermunicipale avec la Ville de Boucherville concernant le prêt d'équipement d'urgence lors de l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence, afin d'assurer un service aux sinistrés, pour la période du 1er mai 2026 au 31 décembre 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.7

APPROBATION DE L'ACCORD D'AMENDEMENT NO 3 POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL (SD-2026-1023)

Il est proposé d'approuver l'accord d'amendement no 3 modifiant l'accord intervenu avec la Corporation de l'Église Saint-Paul du diocèse anglican de Montréal pour l'utilisation des locaux de l'église Saint-Paul, lequel a pour objet de prolonger la période de l'accord jusqu'au 30 juin 2027 et de modifier le loyer pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.8

RÉSILIATION DE L'ENTENTE POUR L'IMPLANTATION D'UNE MICROFORÊT (SD-2026-1259)

Il est proposé de résilier l'entente avec Arbre-évolution coop de solidarité concernant l'exécution de travaux d'implantation d'une microforêt urbaine dans l'un des parcs municipaux, autorisée par la résolution CO-250708-8.14, par l'envoi d'un avis écrit suivant les termes de l'entente, et pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2026-1259.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.9

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1359 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-0570)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1359 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1360 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DE DIVERS LOTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2026-1285)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1360 ordonnant des travaux de réhabilitation environnementale de divers lots et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1363 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'INSTALLATION AQUATIQUE, SITUÉE AU 2095, RUE LAURIER, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-1234)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1363 ordonnant des travaux de reconstruction de l'installation aquatique, située au 2095, rue Laurier, et décrétant, à cette fin, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.12

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1364 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'INSTALLATION AQUATIQUE LECAVALIER, SITUÉE AU 2030, RUE BRÉBEUF, AINSI QUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-1302)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1364 ordonnant des travaux de reconstruction de l'installation aquatique Lecavalier, située au 2030, rue Brébeuf, ainsi que des travaux de construction d'un stationnement et décrétant, à ces fins, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-8.13

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2024-1285 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2026-1351)

Lyette Bouchard donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement CO-2024-1285 sur les permis et certificats.*

CO-260818-8.14

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1365 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2024-1285 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2026-1351)

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement CO-2026-1365 modifiant le Règlement CO-2024-1285 sur les permis et certificats*;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

CO-260818-8.15

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE DIVERS IMMEUBLES (SD-2026-1385)

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers immeubles, sera présenté.

CO-260818-8.16

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1371 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE DIVERS IMMEUBLES (SD-2026-1385)

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1371 décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers immeubles*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-260818-10.1

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU LOT 2 878 119 AU REGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES ET DES AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES AU QUÉBEC (SD-2026-1230)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil, par son Plan de protection et de conservation des milieux naturels, déploie des efforts importants afin de protéger 21 % de son territoire, dans le but d'assurer la résilience climatique, la protection de la biodiversité et le maintien de la qualité de vie et de la santé des citoyens;

CONSIDÉRANT que les milieux naturels présents sur le lot 2 878 119 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Chambly, abritent une biodiversité d'une grande valeur écologique;

CONSIDÉRANT que les usages actuels et les pratiques de gestion mises en place sur ce lot contribuent de manière positive et durable à la conservation des milieux naturels et de la biodiversité associée;

CONSIDÉRANT que la Ville a l'intention de conserver ces pratiques afin de maintenir et favoriser à perpétuité la biodiversité et les milieux naturels présents sur le lot;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) reconnait les autres mesures de conservation efficaces (AMCE), soit des sites dont les mécanismes de gestion en place (légales, réglementaires ou autres) génèrent des résultats positifs et durables pour la conservation de la biodiversité à long terme, et en tient un registre public, conformément à l'article 6.1 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, RLRQ c C-61.01;

CONSIDÉRANT que les informations partagées dans le registre public des AMCE incluent minimalement les limites du site (données spatiales), le nom du site, la date de reconnaissance et les autorités de gestion responsables, étant toutefois précisé qu'aucun renseignement personnel n'est diffusé sans le consentement des personnes concernées;

Il est proposé :

1° d'autoriser la reconnaissance du lot 2 878 119 du cadastre du Québec, comme autre mesure de conservation efficace auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et de son inscription au Registre des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces au Québec;

2° d'autoriser Nature-Action Québec à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour et au nom de la Ville, les différents documents relatifs à la reconnaissance du lot en tant qu'autre mesure de conservation efficace et à maintenir la communication avec ce ministère pour toute question relative auxdits dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-10.2

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2026-010 AUX FUTURS 820-830, CHEMIN DE CHAMBLY ET 25, RUE DE GENTILLY OUEST (FUTUR LOT 6 734 074) (SD-2026-1340)

Il est proposé d'adopter la résolution autorisant la demande du Projet immobilier PI-2026-010 visant la construction d'un bâtiment mixte de structure isolée, comportant 4 étages, aux futurs 820-830, chemin de Chambly et 25, rue de Gentilly Ouest (futur lot 6 734 074), conformément aux articles 145.45 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

(en vigueur depuis le 12 juin 2026) et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-260818-12.1

APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION FORMULÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LE LOT 2 419 054 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2026-1128)

CONSIDÉRANT que le lot 2 419 054 du cadastre du Québec situé en périmètre urbain a fait l'objet d'une inclusion agricole en 1991 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire transformer l'usage pépinière (agricole) en des usages commerciaux;

CONSIDÉRANT que le PMAD révisé a exclu le lot de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'appuyer la demande formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour autoriser l'exclusion du lot 2 419 054 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, de la zone agricole afin de permettre l'exercice d'une activité commerciale en milieu urbain, cette demande étant jugée conforme aux paragraphes 1° à 10° du 2e alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.2

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0124 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE FORMATION AU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL, POUR L'ANNÉE 2026 (SD-2026-1137)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-26-0124 pour la fourniture de services de formation au Service de

police de l'agglomération de Longueuil, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, à l'École nationale de police du Québec, pour un montant estimé à 228 985 $, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.3

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0156 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CABINETS DE SÉCHAGE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2026-1139)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer le contrat LONG-26-0156 pour la fourniture et l'installation de cabinets de séchage pour le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, au seul soumissionnaire, Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 281 688,75 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission;

2° d'emprunter un montant n'excédant pas 265 172,51 $, taxes nettes, au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur cinq ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.4

APPROBATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE - FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ 2026 DE L'ORGANISME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-1404)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la Politique d'investissement commune - Fonds locaux d'investissement et Fonds local de solidarité 2026 de l'organisme Développement économique de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.5

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS D'IMMOBILISATION DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2026-1325)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter une somme de 84 676 $ en provenance du fonds d'immobilisation de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour l'attribution de gré à gré d'un contrat de services professionnels pour la production d'un avis d'impraticabilité technique visant la finalisation des travaux de réhabilitation in situ à la station de pompage située au 850, rue Saint-Charles Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.6

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS D'IMMOBILISATION DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2026-1369)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter une somme de 36 364 $ en provenance du fonds d'immobilisation de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation d'un suivi environnemental de l'eau souterraine à la station de pompage située au 850, rue Saint-Charles Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.7

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE VOIRIE POUR LA DÉCONSTRUCTION DE LA PASSERELLE P14143 (SD-2025-2381)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d’affecter une somme de 617 000 $, taxes nettes, en provenance du fonds d’immobilisations de l’agglomération, jusqu'à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt correspondant, afin de prévoir les crédits requis pour la déconstruction de la passerelle P14143, dans le cadre du projet de reconstruction de l'usine d'eau potable Mario-Petrone;

2° de faire les démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour convenir des termes du permis de voirie pour la déconstruction de la passerelle P14143.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CO-260818-12.8

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS DE SURPLUS NON AFFECTÉ MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 24 JUILLET 2026 (SD-2026-1412)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l’objet de délibérations lors d’une prochaine séance du conseil d’agglomération, qu’elle a exposé la position qu’elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l’adoption d’une résolution établissant l’orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires et affectations de surplus non affecté apparaissant sur la liste du 24 juillet 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 863 569 $, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CO-260818-12.9

NOMINATION DU DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER (SD-2026-1490)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l’objet de délibérations lors d’une prochaine séance du conseil d’agglomération, qu’elle a exposé la position qu’elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l’adoption d’une résolution établissant l’orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d’approuver la nomination de Rémi Dubois à titre de directeur des finances et trésorier, à compter du 8 septembre 2026, selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2026-1490;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CO-260818-12.10

AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2026-1331)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la vente de biens appartenant à la Ville de Longueuil, inscrits sur la liste intitulée *Liste des biens à disposer*, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-1331, dont la valeur totale estimée excède 10 000 $, par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.11

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPÉ AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2026-1214)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de de véhicules légers, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027, pour un montant estimé à 4 396 644 $, taxes comprises et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.12

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0040 POUR L'IMPLANTATION ET LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INTÉGRATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES APPRENTISSAGES (SD-2026-1392)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0040 pour l'implantation ainsi que pour les services professionnels d'intégration d'un système de gestion des apprentissages, pour une période prenant fin le 29 octobre 2033, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, SVI E Solutions inc., pour un montant établi sur une base forfaitaire, estimé à 228 239,59 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.13

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0050 POUR LE REMPLACEMENT DE LA VANNE DE LA PRISE D'EAU PRINCIPALE DE LA STATION DE POMPAGE DU 850, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2026-1187)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0050 pour le remplacement de la vanne de la prise d'eau principale de la station de pompage du 850, rue Saint-Charles Ouest, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, 9298-3972 Québec inc., faisant affaires sous le nom Service sous-marin (SMM), pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 666 981,42 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.14

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0076 POUR LA FOURNITURE DE SOULIERS, BOTTINES ET BOTTES D'HIVER POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-1267)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0076 pour la fourniture de souliers, bottines et bottes d'hiver pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour une période prenant fin le 31 juillet 2029, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, 3633501 Canada inc., faisant affaires sous le nom L'Équipeur, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 448 461,95 $, taxes comprises,

conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.15

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0107 POUR LE REMPLACEMENT DE LA MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ DES RÉSERVOIRS DE COAGULANT AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (SD-2026-1226)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0107 pour le remplacement de la membrane d'étanchéité des réservoirs de coagulant au Centre d'épuration Rive-Sud, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Le Groupe Lefebvre M.R.P inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 505 186,35 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.16

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0153 POUR LA CONSTRUCTION DE CHAMBRES D'ACCÈS AUX CONDUITES D'EAU BRUTE DE LA STATION DE POMPAGE DU 850, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2026-1354)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0153 pour la construction de chambres d'accès aux conduites d'eau brute de la station de pompage du 850, rue Saint-Charles Ouest, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Eurovia Québec Grands Projets inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 1 148 200 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.17

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0188 POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE DIX CASERNES (SD-2026-1265)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0188 pour l'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de dix casernes, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2030, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, J.P. Lessard climatisation inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 448 535,87 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-260818-12.18

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0189 POUR LA MANIPULATION ET L'INSPECTION DE VANNES ET CHAMBRES DE VANNES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC (SD-2026-1304)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0189 pour la manipulation et l'inspection de vannes et chambres de vannes sur le réseau d'aqueduc, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2028, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Simo Management inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 372 392,53 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.19

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0194 POUR LE BÉTONNAGE DE CONDUITES D'EAU BRUTE ABANDONNÉES (SD-2026-1189)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0194 pour le bétonnage de conduites d'eau brute abandonnées, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Constructions BSL inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 285 065,57 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-260818-12.20

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0203 POUR LA DÉMOLITION DE LA PASSERELLE VICTORIA (SD-2026-1305)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0203 pour la démolition de la passerelle Victoria, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Excavation René St-Pierre inc., pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 431 026,01 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme, le tout conditionnellement à l'approbation de l'affectation d'une somme en provenance du fonds d'immobilisations de l'agglomération et l'autorisation d'entreprendre les démarches pour l'obtention du permis de voirie pour la déconstruction de la passerelle P14143 (SD-2025-2381).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.21

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0211 POUR L'ACQUISITION D'UNE EMBARCATION PROFESSIONNELLE DE SAUVETAGE NAUTIQUE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-1414)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0211 pour l'acquisition d'une embarcation professionnelle de sauvetage nautique pour le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, au seul soumissionnaire, Nautic & Art inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 887 540,29 $, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.22

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0069 POUR LE RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE TÉLÉPHONIE CENTREX (SD-2026-0835)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-26-0069 pour le renouvellement du service de téléphonie Centrex, pour la période du 9 juillet 2026 au 6 juillet 2029, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Bell Canada, pour un montant estimé à 499 370,69 $, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.23

MODIFICATION AU CONTRAT APP-24-048 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES LAMELLES ET DES SUPPORTS DES DÉCANTEURS DE L'USINE D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL (SD-2026-0792)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-24-048 pour les travaux de remplacement des lamelles et des supports des décanteurs de l'usine d'eau potable Louise-Gravel, adjugé à Groupe Mécano inc., pour un montant estimé à 405 770,46 $, taxes comprises, requise pour l'avis de changement AC-18.2, selon les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2026-0792.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.24

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CA-260528-6.1 INTITULÉE ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0133 POUR LA FOURNITURE D'UNE SOLUTION EN LIGNE DE RECRUTEMENT (SD-2026-1380)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de modifier la résolution CA-260528-6.1 intitulée *Attribution de gré à gré du contrat LONG-26-0133 pour la*

fourniture d'une solution en ligne de recrutement afin de remplacer, dans le libellé de la résolution, le montant de *186 000 $* par *195 300 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.25

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0146 POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LES SYSTÈMES DE DÉSINFECTION UV DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL ET MARIO-PETRONE (SD-2026-1289)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-26-0146 pour la fourniture de pièces de rechange pour les systèmes de désinfection UV des usines de production d'eau potable Louise-Gravel et Mario-Petrone, pour une période prenant fin le 8 juillet 2027, à Brault Maxtech inc., pour un montant estimé à 151 086,85 $, taxes comprises, selon les conditions de son offre de services datée du 11 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.26

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0232 POUR LA SOUSCRIPTION AU SERVICE SIEM MICROSOFT SENTINEL (SD-2026-1341)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-26-0232 pour la souscription au service SIEM Microsoft Sentinel, à Microsoft Corporation, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2029, par l'entremise du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour un montant estimé à 923 795,24 $, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services;

2° d'autoriser le paiement d'une facture pour des frais de courtage à Fonds des Infrastructures et des Services (ministère de la Cybersécurité et du Numérique), pour un montant de 18 475,91 $, taxes comprises, selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.27

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0256 POUR DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE AU 6840, BOULEVARD MILAN, À BROSSARD (SD-2026-1378)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-26-0256 pour des travaux de déplacement d'infrastructures dans le cadre de la construction du poste de police au 6840, boulevard Milan, à Brossard, à Hydro-Québec, pour un montant établi sur une base forfaitaire, estimé à 363 140,51 $, taxes comprises, selon les termes de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs DCL-23653670 à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.28

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2026-1339)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 530 331,79 $, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), requise pour des services professionnels pour la surveillance de bureau dans le cadre des travaux de mise à niveau de la station de pompage des eaux usées Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.29

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) (SD-2026-1413)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 163 933,08 $, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 3), requise pour la préparation des plans et devis pour le remplacement des luminaires et l'installation d'une chambre de compteur ainsi que le soutien technique durant l'appel d'offres, dans le cadre de la réfection de la rue Boudreau, entre le chemin Tiffin et le boulevard Taschereau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.30

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE LONG-25-0489 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DE PROJET (PCO) POUR L'ANNÉE 2026 (SD-2026-1424)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 114 975 $, taxes comprises, au contrat-cadre LONG-25-0489 pour les services professionnels en contrôle de projet (PCO), requise pour assurer le soutien, le suivi, le contrôle et la reddition de comptes des projets d'infrastructures urbaines, incluant une supervision des coûts, des risques et de l'état d'avancement de divers projets municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.31

ADOPTION DU PLAN D'ACTION RÉVISÉ EN MATIÈRE D'ATTRACTION, D'INTÉGRATION CITOYENNE, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ET D'AUTRES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES 2026-2029 ET APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (SD-2026-1260)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter le Plan d'action révisé en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles 2026-2029, tel que présenté à l'annexe B de la convention jointe au sommaire décisionnel SD-2026-1260;

2° d'approuver la convention d'aide financière avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), dans le cadre du

volet 1 du Programme d'appui aux collectivités, pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2029;

3° d'autoriser une contribution financière de la Ville de Longueuil, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, d'un montant de 475 000 $, taxes comprises, le cas échéant, pour la mise en œuvre du plan d'action révisé, correspondant à 50 % du budget total de 950 000 $, sous réserve d'une contribution équivalente du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

4° d'autoriser l'affectation de cette contribution financière à l'enveloppe du Fonds régions et ruralité pour les années 2026-2029, allouée à la Ville de Longueuil dans ses compétences d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.32

ADOPTION DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT IDENTIFIANT LES MODIFICATIONS REQUISES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME LOCAUX POUR FINS DE CONFORMITÉ À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT CA-2025-445 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-1352)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le document d'accompagnement identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement CA-2025-445 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*, joint au sommaire décisionnel SD-2026-1352, lequel précise que dans le cadre de cette entrée en vigueur, aucune modification ne devra être apportée à la réglementation d'urbanisme des villes liées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.33

APPROBATION D'UN PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2026 (SD-2026-1418)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le financement d'une étude de faisabilité à être réalisée par un spécialiste de l'immobilier industriel, visant la mise en place d'un incubateur industriel sur le territoire

de l'agglomération de Longueuil, pour un montant maximal de 60 000 $, taxes comprises, le cas échéant, financé à même la part du volet 2 du Fonds régions et ruralité octroyée à Développement économique de l'agglomération Longueuil (DEL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.34

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE AU COMITÉ ACCÈS ALCOOL (SD-2026-1212)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité intérieure, la Régie des alcools, des courses et des jeux, et de l'Association des directeurs de police du Québec concernant le versement d'une subvention maximale de 103 550 $, à la Ville, pour la participation du Service de police au Comité ACCÈS Alcool, pour lutter contre le commerce illégal des boissons alcooliques, pour l'exercice financier 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.35

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICES 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION POUR LA CENTRALE D'URGENCE 911 (SD-2026-1263)

CONSIDÉRANT qu'en juin 2017, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a adopté la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle encadre la modernisation des réseaux 9-1-1 au Canada et ordonne la mise en place des services 9-1-1 PG;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, Bell Canada, à titre d'entreprise de services locaux titulaire (ESLT), est désignée par le CRTC pour construire, exploiter et maintenir le réseau 9-1-1 PG, conformément aux normes établies;

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre d'autorité 9-1-1 responsable de l'exploitation de la centrale d'urgence 911 pour les activités d'urgence sur le territoire de l'agglomération, doit assurer la continuité des opérations lors du passage du service 9-1-1 évolué (9-1-1 E) au service 9-1-1 PG;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente de service avec Bell Canada concernant la prestation de services 9-1-1 de prochaine génération pour la centrale d'urgence 911, pour une durée initiale de dix ans, avec renouvellements automatiques par périodes successives de cinq ans, selon les modalités énoncées à l'entente;

2° d'abroger la résolution CA-260618-8.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.36

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 2) (SD-2026-1110)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de financement avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Longueuil dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2), par laquelle la Ville s'engage notamment à verser à l'Office d'habitation la subvention prévue à cette entente, soit un montant de 33 333 $, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant rétroactivement le 1er avril 2026 et prenant fin le 31 mars 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.37

APPROBATION D'UNE ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE POUR LES ANNÉES 2026 À 2029 (SD-2026-1401)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente sectorielle de développement en développement économique dans la région de la Montérégie, pour les années 2026 à 2029, avec le ministre délégué aux Régions, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, la ministre de l'Emploi, Montérégie Économique, les municipalités régionales de comté d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Richelieu, du Haut Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de Marguerite-d'Youville, des Maskoutains, de Pierre-de Saurel, de Roussillon, de Rouville, de la Vallée-du-Richelieu, de Vaudreuil-Soulanges, la ville de Longueuil, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, Axe Montérégie, l'Association touristique

régionale de la Montérégie inc., la Fédération de l'UPA de la Montérégie, le Pôle d'économie sociale Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil, le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie et la Table de concertation régionale de la Montérégie, à titre d'intervenant;

2° de désigner Montérégie Économique en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente;

3° de confirmer la participation de la Ville de Longueuil en y affectant un montant maximal de 222 347,98 $ et d'autoriser son prélèvement à même la part du volet 2 du Fonds régions et ruralité, octroyée à Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL) pour réaliser la priorité 1 des Priorités d'intervention pour la vitalité du territoire 2026, et qui sera répartie de la façon suivante pour la durée de l'entente :

- 72 320,39 $ pour l'année 2026;
- 74 213,06 $ pour l'année 2027;
- 75 904,53 $ pour l'année 2028;

4° de désigner la direction générale de la Ville de Longueuil pour siéger au comité de gestion prévu à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.38

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-465 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2026-1366)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-465 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires pour des travaux relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.39

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-469 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS (SD-2026-0567)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-469 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.40

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-470 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS (SD-2026-0856)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-470 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.41

AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA VILLE DE LONGUEUIL CONCERNANT UN IMMEUBLE PATRIMONIAL (SD-2026-1006)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles de la Ville de Longueuil quant à l'autorisation de la démolition complète du bâtiment principal patrimonial situé au 405, rue Jean-Béliveau, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et d'aviser la Ville de Longueuil qu'il n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au troisième alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.42

AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE CONCERNANT UN IMMEUBLE PATRIMONIAL (SD-2026-1361)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles de la Ville de Boucherville quant à l'autorisation de la démolition partielle du bâtiment principal patrimonial situé au 660, rue Sainte-Famille et d'aviser la Ville de Boucherville qu'il n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au troisième alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.43

APPROBATION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-089 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-1355)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement URB-Z2017-089 modifiant le règlement de zonage URB-Z2017* afin d'inclure les boisés situés dans les zones HA-725, HC-436, HA-122 et HA-121 à l'intérieur d'une zone de conservation, d'autoriser l'implantation de services bancaires au rez-de-chaussée des bâtiments et d'encadrer les enseignes destinées aux commerces situés au rez-de-chaussée dans la zone MH-917 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.44

APPROBATION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-093 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-1353)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le Règlement *URB-Z2017-093 modifiant le règlement de zonage URB-Z2017* afin d'harmoniser entre les diverses dispositions la distance minimale exigée entre une thermopompe et une ligne de terrain, de revoir les distances minimales entre une construction accessoire et la limite d'une rive et de clarifier les dispositions encadrant l'abattage d'arbres sur les lots vacants dans le cadre d'une demande de permis de construction de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260818-12.45

APPROBATION DU PROJET PARTICULIER PPVL-2026-35 VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE DE 5 LOGEMENTS AU 1269, RUE FRONT (LOT 2 629 758) DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2026-1446)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Projet particulier PPVL-2026-35 visant à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 5 logements au 1269, rue Front (lot 2 629 758)* de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 22, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h 01, le conseil reprend ses travaux.

La mairesse, Catherine Fournier, reprend son siège par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

13. CLÔTURE

CO-260818-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-260818-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260818-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,	La greffière,
Sophie Paquette	Sophie Deslauriers